

PROF. 54
25.08.24



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de HOMÉCOURT (Meurthe-et-Moselle)
9 rue Georges Clemenceau

Séance du 19 août 2024 à 18h30

Convocation en date du 9 août 2024

Membres élus : 19
Membres en exercice : 19
Membres présents : 13
Membres représentés : 6

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf août à dix-huit heure trente, le Conseil Municipal de la ville de Homécourt, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Alain AISSAOUI, 1^{ER} Adjoint la ville, pour le Maire empêché.

Étaient présents : Mmes et MM : Alain AISSAOUI, Francine LOESS, Gérard VAQUANT, Fahrid BENALOUACHE, Marie RUGGIERO, Alexandra ALOI, Benoît BACCHETTI, Amerigo INNOCENTI, Jérôme MARCHESE, Patrick DUBY, Bénédicte GUIZA, Christine ANCEL, Fabrice FICHTER.

Absents excusés et représentés : Mmes et MM :

- Yasmina ZAIM (a donné pouvoir à Gérard VAQUANT)
- Véronique SPIESS (a donné pouvoir à Fahrid BENALOUACHE),
- Michel BOTTACHIARI (a donné pouvoir à Alain AISSAOUI)
- Jean-Louis TENDAS (a donné pouvoir à Amerigo INNOCENTI),
- Julien OBIANG (a donné pouvoir à Benoît BACCHETTI)
- Bernadette GIOVANNELLI (a donné pouvoir à Jérôme MARCHESE).
-

Procurations : 6

Secrétaire de séance : Fahrid BENALOUACHE

Délibération n° 2024-08-19-02/7.1 : Décision modificative de crédit N°1 budget "commune" – année 2024

PRÉF. 54
26.08.24

Délibération n° 2024-08-19-02/7.1 : Décision modificative de crédit N°1 budget "commune" – année 2024

Monsieur Alain AISSAOUI, 1^{er} Adjoint, rapporteur, a exposé que ce point était inscrit à l'ordre du jour du Conseil du 11 Juillet puisqu'il convenait suite à l'arrêt du budget par Madame le Préfet d'ajuster certains crédits permettant notamment de régler l'entreprise chargée de la rénovation de l'éclairage public et d'honorer l'aide communale aux ravalements de façade au profit des administrés.

Il est exposé que les travaux de rénovation de l'éclairage public, en cours d'achèvement ont de ce fait été interrompus.

Il convient de ce fait d'inscrire en crédits complémentaires en section d'investissement 250 000 euros (art 20422) pour finaliser la rénovation de l'éclairage public et 18 000 euros (art 2318) pour l'aide aux ravalements de façades.

Vu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction M57 sur la comptabilité publique,

Vu l'arrêté portant règlement du budget primitif 2024 de la Ville de Homécourt en date du 24 juin 2024,

Vu l'avis du bureau municipal du 13 août 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE la décision modificative n°1 telle que présentée en annexe.

Compte-tenu de sa publication, son affichage et sa transmission du 23 août 2024,
Pour extrait conforme,

Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} Adjoint,
Alain AISSAOUI



Le Secrétaire de séance,
Fahrid BENALOUACHE



DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 - Budget Ville 2024

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Imputation	Recettes nouvelles DM n°1	Montants
Total recettes nouvelles de fonctionnement		0,00 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Imputation	Dépenses nouvelles DM n°1	Montants
Total dépenses nouvelles de fonctionnement		0,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Imputation	Recettes nouvelles DM n°1	Montants
Total recettes nouvelles d'investissement DM n°1		0,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Imputation	Depenses nouvelles DM n°1	Montants
URB/20422/MAIRIE	Aides aux ravalements de façades	18 000,00 €
TEC/2319/ECLAIR	Travaux de Rénovation du parc d'Eclairage Public de la ville (Passage au LED - Solde du Marché de travaux)	250 000,00 €
Total dépenses nouvelles d'investissement DM n°1		268 000,00 €

Total recettes nouvelles DM n°1		0,00 €
---------------------------------	--	--------

Total dépenses nouvelles DM n°1		268 000,00 €
---------------------------------	--	--------------

PREP. 54
28.08.24